

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2019-400

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision n° 2005-268, modifiée
relative au Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

Vu la décision 2018-282 du 1^{er} octobre 2018
nommant Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations
extérieures au sein de l'Inserm ;

Vu la décision n°2019-139 du 2 janvier 2019
accordant délégation de signature à Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des
partenariats et des relations extérieures au sein de l'Inserm ;

Vu la décision 2016-194 du 2 septembre 2016
nommant Madame Sandrine AYUSO, responsable du pôle partenariats et politique de site au sein du
Département des partenariats et des relations extérieures de L'Inserm ;

Vu la décision n°2019-140 du 2 janvier 2019
accordant délégation de signature à Madame Sandrine AYUSO, responsable du pôle partenariats et
politique de site au sein du Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

DECIDE :

- Article 1 :** Madame Sandrine AYUSO étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de responsable du pôle partenariats et politique de site au sein du Département des partenariats et des relations extérieures.
- Article 2 :** Les décisions n°2016-194 et 2019-140 sont abrogées.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 31 octobre 2019.

Le Président-directeur général



Gilles BLOCH